Elle a longuement discuté la question relative aux différents systèmes d'irrigation aux colonies, puis celle de l'assistance intercoloniale au point de vue du maintien de l'ordre.

L'assemblée a ajourné à la prochaine session celle relative au « recrutement des magistrats de l'ordre judiciaire des colonies ». Il a ensuite été décidé que cette session se tiendra l'an prochain à Paris, lors des fêtes de la Pentecôte sous la présidence du prince d'Arenberg.

La deuxième séance

Les délégués internationaux ont tenu mardi leur seconde assemblée, sous la présidence de M. Van Maldeghem. « De la constitution et de l'organisation du capital aux colonies », tel a été l'objet des délibérations de l'assemblée, et c'est M. le docteur Scharlach, membre du conseil colonial d'Allemagne qui présente le rapport.

Dans celui-ci, il se prononce spécialement d'une manière particulièrement énergique en faveur de la plus large publicité en tout ce qui concerne les entreprises financières coloniales et il insiste sur la nécessité absolue d'intéresser directement et dès les commencements le plus grand nombre possible de citoyens aux entreprises coloniales au moyen de l'émission de titres de petite valeur nominale.

Après un échange de vues auquel prennent part plusieurs délégués, le rapporteur M. Scharlack déclare qu'il est adversaire du commerce libre dans les colonies tropicales. Il croit que dans celles-ci les concessions sont nécessaires sous peine d'aboutir à la dévastation. Il faut cependant que, même dans les territoires concédés, les indigènes conservent le droit de cultiver le sol et de disposer du produit de cette culture.

A midi et demi, la séance a été suspendue et reprise à 2 heures. Le colonel Thys a réfuté les arguments développés par M. Scharlack et, finalement, aucune décision n'a été prise, la question étant réservée pour la session de l'an prochain à Paris.

FAITS DIVERS

UN CHANTIER EN FEU

Paris, 18 juin. — Un incendie d'une violence inouïe a éclaté lundi vers minuit à Montreuil, au Comptoir général du Bâtiment. Une scierie mécanique et des ateliers servant à la fabrication des bois de moulures et des planchers ont été la proie des flammes. Six pompes à vapeurs ont dû être envoyées de Paris pour combattre le feu. Les dégâts sont considérables.

UN HAMEAU DETRUIT EN SAVOIE

Annecy, 18 juin. — Un incendie a éclaté au hameau de Vézonne, commune de Faverges, et a détruit vingt-cinq corps de bâtiment appartenant à trente-huit propriétaires, dont la plupart ne sont pas assurés.

Les pertes sont approximativement évaluées à 50.000 francs.

LA GREVE DE PATRONS BOULANGERS

Gap, 18 juin. — Les patrons boulangers de Gap se sont mis en grève ce matin, le maire n'ayant pas voulu leur accorder une augmentation de deux centimes et demi, qui a été trouvée exagérée.

Des distributions de pain fabriqué par la manutention ont eu lieu le matin et le soir à la Mairie. La population ne manquera pas de pain; elle approuve l'attitude du maire.

UN TRAIN DANS UN BUREAU D'OCTROI

Le Havre, 18 juin. — Un accident, pareil à celui qui s'est produit il y a quelques années, dans la gare Montparnasse, à Paris, a eu lieu à la gare du Havre.

Le train de Paris qui arrive au Havre à 11 h. 47 a renversé, en entrant en gare, le heurtoir, défoncé les murs de la salle d'attente et est entré dans les bureaux de l'octroi.

Plusieurs voyageurs ont été blessés; leur état est sans gravité.

Les dégâts matériels sont considérables.

TERRIBLE ECROULEMENT D'UNE MAISON

Rome, 18 juin. — A Chiarino, près d'Aquila, une maison de campagne appartenant au marquis Cappelli, s'est écroulée. Deux officiers, un capitaine, deux lieutenants et vingt-cinq soldats qui y avaient cherché un abri pour échapper à l'averse, sont restés ensevelis sous les décombres.

Vingt soldats et un lieutenant sont blessés. Le capitaine est dans un état désespéré. Les autres ont été retirés indemnes.

REVOLTE D'AGENTS DE POLICE EN PERSE

Teheran, 18 juin. — Les agents de police ont, la semaine passée, emprisonné leur chef et menacé de le laisser en prison tant que les arrérages de leur solde ne leur auraient pas été servis. Le ministre de l'intérieur ayant promis satisfaction, le chef fut remis en liberté, mais l'argent n'arrivant pas, les agents se sont mis hier en grève. Ils ont fait une manifestation tumultueuse et ont refusé d'accepter tout acompte.

Le drogman du consulat turc a été tué raide dans la rue, samedi soir, par un individu qui s'est échappé.

LE COMMERCE DE LA FRANCE

pendant les cinq premiers mois de 1907

Les statistiques du commerce de la France, publiées par l'Administration des douanes accusent, pour les cinq premiers mois de cette année, une somme globale de 4.917.455.000 francs, contre 4.527.762.000 francs durant la période correspondante de 1906, soit une majoration d'environ 400 millions en faveur de cette année.

Les importations ont été respectivement de 2.638.800.000 francs en 1907 contre 2.413.469.000 francs en 1906; les exportations, de 2.278.655.000 francs en 1907, contre 2.114.293.000 francs en 1906.

Les principaux chapitres de l'importation ont tous contribué à la plus-value de 225.331.000 fr.; ainsi nous relevons une augmentation de 85.632.000 francs pour les produits alimentaires, de 85.242.000 francs pour les matières premières, de 54.457.000 francs pour les objets fabriqués.

La même constatation peut être faite aux exportations dont la progression totale a été de 164 millions 362.000 francs. Les objets d'alimentation ont donné 17.724.000 francs de plus que l'année dernière, les matières premières 50.319.000 francs, les produits manufacturés 93.688.000 francs, en colis postaux 2.131.000 francs.

Il y a lieu de remarquer que si le commerce d'importation s'est accru, durant ces cinq premiers mois, de 2.225.331.000 francs, les exportations n'ont obtenu qu'une plus-value de 164.362.000 francs : il en résulte que le solde débiteur de la France vis-à-vis de l'étranger, qui était de 299.176.000 francs en 1906, est passé à 360.145.000 francs en 1907, s'étant augmenté ainsi de 60.969.000 francs.

LES GRÈVES

A ROUBAIX

Quinze ouvriers sur les quarante de M. Carette-Duburcq, occupés sur le chantier de l'hôpital de la Fraternité, qui s'étaient mis en grève, lundi matin, ont repris le travail, mardi, aux anciennes conditions.

A LA GORGUE-ESTAIRES

La grève des apprentis tisseurs de l'usine Gamolin et Hacot, à la Gorgue-Estaires, peut être considérée comme terminée. Les jeunes ouvriers, qui sont rentrés aux mêmes conditions qu'auparavant, continuent à travailler; quant aux autres, leur livret d'ouvrier leur a été remis, ils sont, dit-on, congédiés.

LES ÉLECTIONS CANTONALES

Canton d'Avesnes-Sud. — M. Boix, instituteur en retraite, conseiller d'arrondissement sortant, posera de nouveau sa candidature.

Canton de Bavai. — M. Derkenne, maire de la Longueville, élu conseiller général le 7 avril 1907, renoncerait, en raison de son état de santé, à poser sa candidature aux élections de juillet.

Canton de Gravelines. — M. Valentin, radical, maire de Gravelines, vient d'être désigné par le Comité, comme candidat pour ce canton.

Canton de Calais. — La section calaisienne du parti socialiste français a décidé de soutenir les candidatures de trois de ses membres.

MM. Dutertre et Soignes seront candidats dans le canton Sud-Est de Calais; M. Salembier, ancien maire collectiviste de Calais, pose sa candidature dans le canton Nord-Ouest.

Les sièges à pourvoir sont ceux actuellement occupés par MM. Louchart-Gressier et Paris, maire de Marck dans le canton Sud-Est, et Jules Delsart, notaire, dans le canton Nord-Ouest.

ASSOCIATION

pour la défense des écoles primaires catholiques

L'Association pour la défense des écoles primaires catholiques, dont le comité directeur est composé de MM. le comte d'Haussonville, de l'Académie française; le baron de Mackau, député; de Lamarzelle, sénateur, et F. de Ramel, député, vient d'adresser à ses adhérents le compte-rendu de ses travaux pendant le cours de cette année.

En outre de ce qu'elle a fait depuis sa fondation, elle a contribué, dans l'année qui vient de s'écouler, à la réouverture et au fonctionnement de 523 écoles, tant de filles que de garçons, et elle a placé 878 instituteurs et institutrices. Elle a procuré des emplois à un nombre considérable d'anciens frères et d'anciennes sœurs qui étaient dans l'obligation de chercher un gagne-pain.

Les œuvres extra-scolaires et post scolaires sont, également, l'objet de sa constante sollicitude, mais la conservation de l'école primaire catholique demeure sa première préoccupation.

Les secrets de la réussite des affaires, aujourd'hui, sont les secrets de la publicité.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

LE SERVICE POSTAL

Insuffisance du personnel. — Suppression de la 4e distribution à certains jours.

Il a été question, lors de la dernière séance du Conseil municipal, de notre service postal. C'était à propos d'une demande des facteurs ayant un double objet : le concours de la municipalité pour obtenir en faveur de Roubaix un plus grand nombre de facteurs, ensuite la suppression de la 4e distribution à certains jours de fête locale.

Les facteurs ont fait valoir que le supplément de personnel a, déjà, été promis par l'Administration des Postes qui s'est empressée d'oublier sa promesse. A ce dernier point de vue, ils ne pouvaient rencontrer au Conseil municipal qu'une adhésion unanime. Il y a belle lurette que la municipalité a demandé, redemandé et imploré l'augmentation du personnel qu'exige l'importance du trafic postal dans une ville industrielle de 120.000 âmes. Il fut même un temps où une enquête fut ouverte pour constater les pertes de temps occasionnées au public roubaisien par l'insuffisance du personnel.

Les résultats en furent très édifiants : on apprit ainsi qu'un bon nombre de personnes perdaient, qui une demi-heure, qui trois quarts d'heure et même une heure devant les guichets. Il est à remarquer, à ce propos, que ce ne sont pas les guichets qui manquent au bureau central des postes, c'est même ce qu'il y a de plus. Malheureusement, la plupart restent constamment clos faute d'employés.

L'enquête de la municipalité, dont les résultats furent transmis à l'Administration des Postes, n'aboutit à rien ou presque rien. On continue en haut lieu à traiter la ville de Roubaix, comme une misérable bourgade. Songez donc, ce n'est même pas une sous-préfecture !

La première demande des facteurs devait donc rencontrer beaucoup d'écho. Souhaitons qu'elle soit entendue de l'Administration supérieure.

Les facteurs ont demandé également la suppression de la 4e distribution des lettres les jours suivants : 1° Le lundi de la Mi-Carême ; 2° le lundi de la Saint-Christophe ; 3° Le mardi de la Fête des Fabricants ; 4° Le lundi de la rassise de la ducasse ; 5° Le lundi de la Fête des Allumoirs.

Le Conseil municipal, partageant l'avis émis par la Chambre de Commerce, a estimé que cette suppression de la 4e distribution à certains jours de fête locale, doit être sans inconvénients pour l'industrie et le grand négoce, mais qu'il n'en est pas de même pour le petit commerce et les particuliers. En effet, depuis qu'est en vigueur la loi de dix heures, certaines fêtes locales tombant en semaine ont perdu beaucoup de leur anciennne popularité et le petit commerce n'en prend plus prétexte à chômage.

Ainsi en est-il des lundis de la Saint-Christophe, de la rassise de la ducasse et de la Fête des Allumoirs.

Le Conseil municipal n'a donc accepté la suppression de la 4e distribution, que pour le lundi de la Mi-Carême et le mardi de la Fête des Fabricants, jours où le chômage est général, du moins l'après-midi.

Il est hors de doute que l'Administration des Postes ratifiera le vote du Conseil municipal de Roubaix.

UNE FUGUE INEXPLICABLE

Un écolier disparait en prenant à ses parents une somme de 5200 francs

M. et Mme Théodore Nedervelde, marchands de légumes, rue de Croix, 13, avaient quitté leur maison mardi matin pour aller faire leur tournée en ville. A leur retour, vers midi, ils furent très surpris de constater que la porte d'entrée était fermée à clef et que leur fils Henri, un écolier de 15 ans, qui est habituellement chargé de garder la maison les jours de marchés, ne s'y trouvait pas.

Après avoir demandé aux plus proches voisins s'ils n'avaient pas aperçu le jeune homme, M. Nedervelde, résolut, pour rentrer chez lui, d'escalader le mur de l'écurie qui se trouve derrière son habitation. Il pensait y trouver son fils, mais ses appels restèrent sans réponse.

A sa grande surprise il trouva sur la table de la cuisine la clef de son coffre-fort qui était disparue depuis huit jours.

Après avoir passé en revue toutes les pièces, il constata que le coffre était ouvert et qu'une somme de 200 fr. en or et en argent, les économies du jeune garçon ainsi que 50 obligations de la ville d'Anvers d'une valeur totale de 5.000 francs avaient été enlevées.

L'examen de la chambre de son fils lui révéla qu'il avait revêtu ses habits du dimanche pour partir.

Il n'y avait plus aucun doute, c'était bien lui qui avait pris l'argent et les valeurs.

Dans la cuisine, Mme Nedervelde a trouvé sur une chaise une feuille de zinc peinte en noir sur laquelle le jeune homme avait écrit à la craie ces mots : « Mes chers parents, ne vous inquiétes pas de moi, je pars pour quelques jours pour un secret de famille que j'ai connu par le plus grand des hasards. Dans cinq jours je serai là, sept au plus! signé: Henri ».

Des recherches ont été faites par la famille et par la police, mais il a été impossible de découvrir jusqu'à présent le jeune homme. Un voisin, M. Tiberghien, l'a rencontré, mardi matin, vers onze heures et demie dans la Grande-Rue, qui se dirigeait vers Wattrelos.

Le jeune homme est très grand et fort pour son âge; il était vêtu à son départ d'un complet gris foncé avec culotte courte, coiffé d'une casquette plate et chaussé de bottines à lacets. Les parents ne savent à quoi attribuer cette fugue.

UN SECOND PRÉSIDENT D'HONNEUR AU CHORAL NADAUD. — Au cours de la dernière répétition du « Choral Nadaud », M. Selle, président, a présenté à la société, M. R. d'Halluin-Motte, dont il a vanté, très justement, l'amabilité et les goûts artistiques.

M. R. Dhalluin-Motte a adressé à la Société ses remerciements pour la façon toute cordiale et sympathique dont il a été accueilli au « Choral-Nadaud ». Après avoir adressé un délicat souvenir à M. Minssart (Directeur-fondateur), dont il fut l'élève il y a 15 ans, M. Dhalluin-Motte a rappelé les bonnes leçons du professeur, et le plaisir qu'il avait de venir après ce temps éloigné au « Choral Nadaud », auquel il a promis ses conseils et son entier dévouement. Il a exprimé l'espoir de voir la société aller toujours de l'avant.

Nul doute qu'étant données les hautes connaissances musicales de M. R. Dhalluin-Motte, qui a accepté de collaborer à la présidence d'honneur, à côté de M. Albert Motte, et la grande compétence du maître J. Duysburgh, directeur, l'orphéon roubaisien, obtienne dans ses prochaines auditions, de francs et légitimes succès.

SOIXANTE-CINQ ANS DE SERVICES. — Hier, est décédée à Courtrai, à l'âge de 80 ans, chez les Sœurs du Divin Rédempteur, Mlle Sidonie Duforest, qui fut fille de confiance pendant 65 ans dans la maison Motte-Bossut fils.

Médaillée en 1885 par la Société Industrielle du Nord de la France, Mlle Sidonie Duforest reçut en 1895, la médaille du travail des mains de M. André Lebon, ministre du Commerce, lors de sa venue à Roubaix. Dans les vingt dernières années de son service elle avait succédé comme concierge à sa tante, Sophie Duforest, qui était restée plus de 60 ans, dans la maison Motte-Bossut fils. Elle s'était retirée, en 1904, à Courtrai, où elle vient de mourir.

FIANÇAILLES. — On annonce les fiançailles de M. Henri Wattinne, fils de M. et Mme Henri Wattinne-Dazin, avec Mlle Antoinette Dazin, fille de M. et Mme Clément Dazin-Eloy.

MORT D'UN ROUBAISIEN A L'HOPITAL DE SEDAN. — Un jeune soldat, originaire de Roubaix, Julien Rembure, 24 ans, dont la famille demeure rue du Cartigny, 173, vient de mourir, après une courte maladie, à l'hôpital militaire de Sedan.

Les infortunés parents ont appris presqu'en même temps la maladie et la mort de leur fils. Appartenant à la classe 1903, Julien Rembure avait été incorporé en 1907, au 147e régiment d'infanterie en garnison à Verdun. Précédemment le jeune homme travaillait comme aide-chevilleur à l'Abattoir. Depuis un an 1/2, il était détaché comme ordonnance à Sedan. A l'occasion des fêtes de la Pentecôte, il était revenu en permission à Roubaix. Il se trouvait alors en très bonne santé.

L'on se proposait chez lui de fêter son retour le 12 juillet prochain, quand dimanche soir, parvint un premier télégramme, adressé par le colonel Delaye, annonçant que le jeune soldat entrait à l'hôpital. Le lendemain matin, un second télégramme faisait part de sa mort. L'infortuné a succombé après deux jours à peine à une pneumonie-double. Son père, M. J.-B. Rembure, ouvrier du peignage Alfred Motte et Cie, rue d'Avelghem, s'est rendu aussitôt à Sedan, avec l'intention de faire ramener à Roubaix, le corps du jeune homme. Après la célébration d'un service religieux, le cercueil a quitté Sedan mardi après-midi pour arriver à destination dans la nuit. Les funérailles seront célébrées aujourd'hui mercredi à quatre heures, en l'église du Sacré-Cœur.

LES ANCIENS ÉLÈVES DE L'INSTITUT TURGOT EN EXCURSION A BRUGES. — L'excursion à Bruges que les Anciens élèves de l'Institut Turgot avaient organisée pour dimanche dernier a été des plus intéressantes. La matinée fut consacrée à la visite des monuments et curiosités que renferme la vieille cité flamande. L'après-midi les excursionnistes, hissés sur des véhicules, qui pour cadrer avec l'ensemble n'avaient rien de moderne, firent une promenade autour de la ville, visitant en passant le petit Béguinage et le nouveau port de Zeebrugge.

UNE CONFÉRENCE A LA « MUSE DE NADAUD ». — La très intéressante conférence de M. Léon Renaux sur les « Chansonniers Montmartois », avait attiré un grand nombre de sociétaires et d'invités dans la coquette salle du « Troubadour », où la « Muse de Nadaud » a son siège.

C'est une véritable excursion artistique à Montmartre que le conférencier fit faire à son auditoire, racontant la vie des auteurs et chantant leurs plus belles œuvres, émitant même leurs voix et leurs gestes. Une audition des chansons des membres de la « Muse » eut lieu ensuite : MM. Dubrunfaut, Fœlix, Ravaux, Durant, Planquart, Renaux, Delannoy, etc., présentèrent leurs dernières compositions et furent tous très applaudis.

Pour clore cette charmante soirée, Mme Rosine Wilfart a récité une magnifique pièce de vers intitulée : « Le reconnaissez-vous? », glorifiant le maître Ernest Chebroux et son œuvre de la Chanson Française.

De pareils succès doivent encourager nos chansonniers, et les engager à donner souvent des fêtes de ce genre.

N.-B. — Le grand concours poétique de 1907 s'ouvrira le 1er juillet et comprendra douze sections.

UN MAGASIN D'ÉPICERIES CAMBRIOLÉ. — Mardi matin, Mme veuve Chombart, négociante en épiceries, rue de l'Epeule, 68, se rendait dans ses magasins contigus à son habitation et qui donnent sur la rue des Arts, lorsqu'elle constata que des malfaiteurs s'y étaient introduits la nuit, et avaient emporté des marchandises.

Pour pénétrer dans la place, ils avaient fait la courte échelle dans le but d'escalader le mur du magasin qui a un peu plus de deux mètres de hauteur.

Dès qu'ils furent sur le bâtiment, construit avec nefs, les malfaiteurs fracturèrent une tabatière, ce qui leur livra un passage, puis ils se servirent comme d'une échelle, des casiers placés le long d'une muraille.

Les noctambules craignant, sans doute, d'être surpris au cours de leur besogne, avaient pris la précaution d'ouvrir la grande porte du magasin, à l'aide d'une fausse clef, aucune trace de fracture n'ayant été relevée.

Mme Chombart a constaté que quelques paquets de chocolat et six boites de sardines avaient disparu. Le tout d'une valeur de 15 francs environ.

De l'enquête ouverte par M. Delteil, commissaire de police du 2e arrondissement, il résulte que les malfaiteurs ont été mis en fuite mardi matin, vers une heure, par une voisine de Mme veuve Chombrat, qui ayant aperçu de la lumière dans le magasin, a ouvert la fenêtre de sa chambre. Le bruit qu'elle fit mit en éveil les voleurs; elle remarqua deux individus sortant précipitamment du magasin et suivis de deux autres qui faisaient le guet à quelques pas de là. Tous quatre ont pris la direction de la rue Boucher-de-Perthes.

UNE SCÈNE DE DESORDRE DANS UN ESTAMINET. — Edouard Samyn, 27 ans, tisserand, n'a point été la seule victime de la scène de violences qui s'est produite dimanche vers dix heures du soir à l'estaminet de M. Blomme, rue Pierre de Roubaix, 60. L'on sait que l'ouvrier a été mordu au pouce par son adversaire Guillaume Philips, dit « Mac-Mahon », 54 ans, cordonnier rue Turgot, 7, lequel est originaire de Bruxelles.

Ce dernier a été admis mardi matin à l'Hôtel-Dieu. Il déclare n'avoir mordu son adversaire que pour se défendre, et avoir été, d'autre part, roué de coups de pied à la tête par Samyn et deux autres personnes. Philips porte une forte contusion à l'œil gauche et trois plaies contuses sans gravité au cuir chevelu. Contrairement à ses allégations, tous les témoins déclarent qu'il a été le seul provocateur.

Séparé depuis un an de sa femme, Françoise Sclaues, 52 ans, qui l'avait quitté en raison de ses habitudes d'intempérance et de ses brutalités, Philips s'était mis à sa recherche. L'ayant rencontrée à l'estaminet de M. Blomme, dont elle est locataire, il la giffla, lui reprochant son infidélité.

Un paisible consommateur nommé Guillaume, 53 ans, demeurant rue de Beaurewart, 22, voulut le ramener au calme, mais Philips le poussa avec force, et le fit tomber contre une table. Le malheureux, une troisième victime de cette scène, se releva portant une large plaie à la tête et d'autres à la figure. A ce moment Samyn intervint et une lutte acharnée s'éleva entre eux, au cours de laquelle ils furent blessés tous deux.

Philips qui a seul été écroué au dépôt, en raison de son état d'ivresse a reçu les soins de M. le docteur Dubar qui l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu. Il sera poursuivi ainsi que son adversaire. Ajoutons que le cordonnier avait il y a une quinzaine de jours, jeté une table sur la cabaretière qui fut blessée à la jambe. Mme Blomme avait voulu également l'empêcher de battre sa femme.

UNE CHUTE GRAVE DANS UN ESCALIER. — Un bien pénible accident a mis en émoi, mardi après-midi, la cour Boyaval, rue de Lannoy.

Vers quatre heures, M. Joseph Francens, âgé de 79 ans, qui habite avec les époux Capiaux, rue de Lannoy, cour Boyaval, fit un faux mouvement sur le palier de sa chambre, située à l'étage, ce qui lui fit perdre l'équilibre. Le malheureux dégringola du haut en bas de l'escalier et vint s'abattre comme une masse, la tête en avant, sur le chambranle de la porte qui fut brisé.

Le bruit de sa chûte attira Mme Liévin Copiaux, qui était occupée à faire sa lessive sur le pàs de la porte de la maison.

Le malheureux était évanoui, gisant dans une mare de sang et ne donnant plus signe de vie. Aux appels de Mme Copiaux, plusieurs voisins arrivèrent, et le pauvre vieux fut déposé dans la maison sur un matelas.

M. Corbeau, pharmacien, appelé aussitôt, constata que Joseph Francens avait une fracture du crane; il portait au sommet de la tête une plaie de vingt centimètres de largeur mettant à nu le crâne.

Il lui fit un pansement sommaire. L'état du blessé est considéré comme très grave sinon désespéré. Il a été conduit à l'Hôtel-Dieu dans la voiture d'ambulance sans avoir repris connaissance.

VOL D'UN VÉLO. — Un cycliste, M. Georges Equinet, ouvrier menuisier, rue de la Guinguette, 19, revenant de Leers, mardi vers midi, longeait le canal.

Arrivé entre l'écluse du Sartel et le pont du chemin de fer, il abandonna son vélo contre le garde-corps du canal, pour quelques minutes, et descendit dans le ruisseau. Quand il revint, peu après, il constata avec surprise que son vélo avait disparu.

M. Georges Equinet, n'eût qu'une seule ressource, d'aller informer M. Squivée, commissaire de police du 3e arrondissement.

La machine porte la marque l' « Hirondelle » et le numéro 32, elle a une valeur de 150 francs.

Les recherches faites par la police, qui n'a aucun indice sur le coupable n'ont, jusqu'à présent, donné aucun résultat.

TOMBÉ D'UN ÉCHAFAUDAGE. — Un ouvrier maçon, M. Jules Lagache, 38 ans, demeurant à Harlebèke (Belgique) était occupé mardi vers 10 heures 1/2 du matin, pour le compte de M. Vanderperen, entrepreneur, rue Courbet, à rejointoyer un mur du nouveau magasin de MM. Lemaire et Dillies, angle des rues du Coq-Français et Saint-Jean. Il était monté sur un échafaudage, à cinq mètres de hauteur.

Ayant besoin de déplacer les planches qui formaient son échafaudage, M. Lagache posa le pied sur le côté de l'une d'elles. La pièce de bois bascula et l'ouvrier perdit l'équilibre. Il eut la présence d'esprit de sauter les pieds en avant et évita ainsi sans doute un accident beaucoup plus grave. Comme il était étendu sur le trottoir, un cabaretier voisin, M. Boussemart, l'aperçut et le transporta chez lui.

M. le docteur Parmentier, qui lui a donné des soins, a constaté que les deux pieds étaient luxés. L'entorse du pied gauche est grave. Vers midi le blessé, qui souffrait énormément, a été transporté en voiture à l'Hôtel-Dieu.

EPAULE FRACTURÉE. — Un homme de peine de la minoterie de MM. Jonville frères, rue Condorcet, M. Marcel Dufour, âgé de 22 ans, demeurant rue du Cartigny, 101, qui était occupé à charger des marchandises sur un camion, s'est blessé à l'épaule gauche en voulant retenir un sac de farine.

M. le docteur Bôle, a constaté une fracture de la clavicule gauche. Il a prescrit au blessé six semaines de repos.

PIANOS. — Location d'excellents pianos à partir de 5 francs par mois, Maison **SCREPEL,** 138 bis, Grande-Rue, Roubaix. 150-4

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Dans l'atelier de construction de M. Félix Deschamps, un ajusteur, M. Gustave Lemaine, 32 ans, rue d'Oran, cour Florin, 32, à Wattrelos, a été blessé à la cuisse gauche par une pointe. Quinze jours de repos. Docteur Lepers. — Une eplucheuse de M. Henri Prouvost, fabricant, Mme Céline Thaon, 37 ans, rue Daubenton, cour Desmet, 17, c'est fait des contusions en tombant dans un escalier. Quinze jours de repos. Docteur Ballenghien. — A la filature de M. G. Debuigne, une soigneuse, Mlle Louise Delin, 18 ans, rue des Parvenus, a été blessée à l'index gauche en nettoyant son métier. Trois semaines de repos. Docteur Dupré.

PHOTO-BEBES. — Poses ravissantes ! Jamais d'insuccès Shettle, 4, boulevard de Paris. 27909

ENTRE CAMION ET TRAMWAY. — Mardi, vers cinq heures du soir, un tramway a tamponné, place Chevreul, un camion de la brasserie Union Roubaix-Tourcoing, rue Meyerbeer. Les chevaux, projetés sur le sol ont été blessés légèrement ; les harnais ont été mis hors d'usage.

UNE SOLUTION DE LA CRISE VINICOLE. — Pour remédier aux effets de la crise vinicole et à la mévente des vins, M. Jules Coutant, député d'Ivry, vient de prendre l'initiative d'un projet de résolution ayant pour but d'inviter le Ministre de la Guerre à faire distribuer aux soldats un quart de vin à chaque repas. Cette consommation du vin dans l'armée s'élèverait ainsi à près de cent millions de litres par an et la dépense à 10.295.000. Quant aux officiers, ils ont déjà remplacé tous les apéritifs pa le vin tonique « Dubonnet ». 28962d

LA RIXE ENTRE ÉBOUEURS. — M. Squivée, commissaire de police du 3e arrondissement, a interrogé, mardi matin, les deux éboueurs qui avaient été emmenés, lundi soir, au dépôt, à la suite d'une rixe, qui eut pour théâtre l'estaminet du « Chapeau Vert », rue Docrême, et au cours de laquelle l'un des combattants fut frappé de trois coups de couteau.

La victime, Louis Delfosse, 20 ans, rue d'Anzin, porte des blessures au bras, au menton et au bas-ventre. Ces plaies ne sont que superficielles, à ce point qu'aucun médecin n'a été mandé pour examiner le blessé.

L'inculpé, Victor Hospel, est âgé de 41 ans; il est occupé comme garçon d'écurie à la ferme de l'ébouage. Tous deux mettent les violences sur le compte de l'ivresse. Ils ont été laissés en liberté, mais ils seront poursuivis pour ivresse et violences réciproques.

GRAND STOCK MICHELIN
GARAGE DULIEUX. — LILLE
Nouveau tarif en baisse 29910

NOUS APPRENONS avec un vif regret, la mort de Mme Gustave Herbaux, née Marie Seynave, femme de M. Gustave Herbaux, courtier-juré, conseiller municipal, décédée, mardi matin, à l'âge de 48 ans, après une longue et cruelle maladie.

En cette douloureuse circonstance, nous tenons à dire à M. Gustave Herbaux et à sa famille, toute la part que nous prenons à leur deuil.

NECROLOGIE. — On annonce la mort dans sa 48e année de Mme Marie Seynave, épouse de M. Gustave Herbaux. Ses funérailles auront lieu vendredi 21 courant à 9 h. 1/2 en l'église Saint-Martin.

ENTERREMENT DU MERCREDI 19 JUIN 1907. — M. Louis Loridant, onze heures, église Saint-Pierre, à Croix.

OBIT DU MÊME JOUR. — Mme Alphonse Cléty, née Eugénie Toulemonde, dix heures, église St-Martin.

CROIX

LA DOYENNE DES HABITANTS. — On annonce la mort de Mme Vve Dumont, née Marie Decottignies, décédée rue de l'Amiral-Courbet, 17 *bis*, à l'âge de 95 ans. Elle était la doyenne des habitants de Croix.

Ses funérailles auront lieu ce matin mercredi, à neuf heures et demie, en l'église Saint-Pierre.

UNE CONTRAVENTION pour ivresse a été dressée à la charge de M. Alphonse Cambien, 26 ans, forgeron, à Croix, rue du Creusot, estaminet Houvenaghel. Alphonse Cambien, en complet état d'ivresse, causait du scandale sur la place de la République.

WASQUEHAL

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un ouvrier de M. Carette-Duburcq, entrepreneur, à Roubaix, M. Isidore Cappenolle, 21 ans, terrassier au Central Electrique, rue de la Brasserie, à Croix, a reçu une traverse de chemin de fer sur le pied droit. De 8 à 12 jours. Docteur Demoulin. — Un monteur de M. Louis Bauque, constructeur à Tourcoing, M. Camille Briffaut, 33 ans, rue du Pionnier, à Wasquehal, s'est fait une entorse au pied droit en sautant d'une poutrelle en fer. 8 jours de repos. Docteur Butin. — Chez M. Louis Willem, industriel, à Wasquehal, un tisserand, M. Adolphe Desmet, 28 ans, rue de Tourcoing, 3, à Wasquehal, s'est fait un tour de rein en soulevant sa bascule. — Au Central Electrique, un cimentier, M. Firmin Debaisieux, 36 ans, rue de Tripoli, à Croix, a été blessé à la main. En voulant pousser un pied de biche, il a rencontré une pièce de bois et une pointe lui est entrée dans la main. 6 jours. Docteur Butin.

LANNOY

RÉCEPTION DE LA « LANNOYENNE ». — La population a fait mardi soir une très belle réception aux gymnastes de la société municipale *La Lannoyenne* qui ont remporté un brillant succès au grand concours international d'Arlon.

Les gymnastes sont arrivés par le train de 8 heures et sont descendus à l'arrêt du Petit-Lannoy; ils ont été accueillis par des acclamations enthousiastes poussées par une foule d'amis qui étaient venus les attendre. De nombreux bouquets leur ont été offerts.

Un cortège comprenant la Fanfare municipale, une délégation de la *Fanfare de Lys*, l'Orphéon de l'Association des Anciens élèves de Lannoy et une délégation des Anciens soldats, a défilé au son de la musique entre deux haies compactes de curieux sympathiques.

Le cortège s'est disloqué Grand'Place et les sociétés présentes se sont massées devant la Mairie où l'on a exécuté la *Marseillaise*.

Les membres de *La Lannoyenne*, chargés de fleurs, sont entrés dans le grand salon de l'Hôtel de Ville où des vins d'honneur leur ont été offerts.

M. Alfred Joly, maire, en son nom et au nom de la municipalité, les a félicités chaleureusement, ainsi que leur chef.

« Vous venez, a-t-il dit, de vous classer parmi les meilleures sociétés de la région grâce à vos excellentes aptitudes et à votre travail persévérant. Vous êtes aujourd'hui justement récompensés et vous avez droit à notre admiration. »

M. Ernest Bettremieux, secrétaire de *La Lannoyenne*, a remercié M. le Maire de ses éloges et la population de son accueil.

En quittant l'Hôtel de Ville, les gymnastes ont regagné leur local où la fête s'est prolongée au milieu de la plus vive gaieté.

LEERS

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — A l'usine Bayart frères et neveux, au Trieu de Carihem, un mécanicien, M. Fidèle Gesquière, a reçu un morceau de fer sur le pied droit qui a été contusionné. 15 jours de repos. Docteur Tribou. — A l'usine A. Parent et fils, à la Papinerie, le directeur, M. J.-B. Derrumaux, a été blessé à la tête par le condenseur de la machine. Le docteur Parmentier, de Lannoy, a constaté une plaie contuse du cuir chevelu à la région frontale droite. 16 jours de repos.

BAISIEUX

AGRESSION CONTRE M. MARCY, MAIRE. — Une plainte pour voies de fait a été portée à la gendarmerie de Lannoy par M. Charles Marcy, cultivateur et maire de Baisieux, contre un journalier, Henri Fruit, 52 ans, demeurant dans la localité.

Lundi dans la soirée, ce dernier se rendit chez le premier magistrat de la commune et sollicita un bon de pain. M. Marcy refusa catégoriquement pour la raison que Fruit n'est pas un nécessiteux; il est célibataire, vigoureux et n'a pas de charges de famille. Pourtant, auparavant, M. le Maire avait permis au solliciteur de toucher quelques secours au Bureau de bienfaisance, mais par pure humanité.

Devenu soudainement furieux en voyant repousser sa nouvelle demande, Fruit menaça M. Marcy de lui faire un mauvais parti; puis mettant immédiatement ses menaces à exécution, il s'élança sur M. le Maire et le prit à la gorge.

Mais celui-ci se dégagea et jeta son agresseur dehors. En se retirant, Fruit invectiva M. Marcy et lui fit un pied de nez.

Une enquête est ouverte.

WATTRELOS

UN ENFANT BLESSÉ ET BRULÉ. — Un accident très pénible a impressionné le quartier du Sapin-Vert, lundi à onze heures du soir.

Des enfants, malgré l'heure tardive, jouaient autour d'un manège de balançoires. L'un d'eux, Lucien Fenain, 8 ans, et demeurant rue du Tilleul, près de la place du Sapin-Vert, monta à un certain moment sur une banquette et ses camarades le poussèrent afin d'actionner la balançoire. Soudain un écrou se détacha et le malheureux enfant fut projeté sur une rampe de gaz où il se contusionna cruellement aux reins. Retombant alors, il alla s'abattre sur une lampe à pétrole qui se brisa sous lui, mais non sans l'avoir brûlé à la poitrine.

On transporta aussitôt le petit blessé chez ses parents. Les blessures qu'il porte aux reins sont graves, mais ne mettent pas, sauf complications, ses jours en danger.

SOUSCRIPTION POUR LA FAMILLE VANHOOREN

Reçu par M. l'abbé Tison : M. et Mme Huys-Vandorpe, cabaretiers au Mont-à-Leux, 1 fr.; Elodie Cottens, 0,50; anonyme, 1 fr.; Désiré Planckaert, 1 fr.

TOURCOING

LE CONGRÈS DES JARDINS OUVRIERS

Voici le programme du congrès régional des Jardins ouvriers du Nord, qui se tiendra à Tourcoing, le dimanche 30 juin 1907 :

A 5 heures, grande salle Saint-Louis, 25, place Leverrier, séance solennelle, sous la présidence de Mgr Delamaire, archevêque-coadjuteur de Cambrai. Concert-conférence au profit des Jardins ouvriers de Tourcoing, organisé avec le gracieux concours de : Chorale d'amateurs, « Le Broutteux », fanfare « Les Amis Réunis » et plusieurs artistes très appréciés à Tourcoing. Grande conférence par M. l'abbé Lemire, député du Nord, président de la Ligue du Coin de terre et du Foyer.

Des cartes d'entrée à 5 fr., 2 fr., et 0 fr. 50 sont à la disposition du public; à Tourcoing, au Cercle Commercial, au Cercle Saint-Joseph, à l'imprimerie Watteeuw; à Roubaix, chez M. Jubé, 16, rue de la Gare.

L'œuvre des Jardins ouvriers distribue gratuitement à tous les ouvriers, pères de famille, quelles que soient leurs opinions, un terrain à cultiver de 300 mètres carrés environ.

L'Œuvre des Jardins ouvriers de Tourcoing, fondée il y a trois ans, a déjà donné plus de 200 jardins. Elle a du terrain pour en créer de nouveaux. Les ouvriers désireux d'avoir un jardin peuvent s'adresser à M. l'abbé Marescaux, 11, rue de Lille à Tourcoing.

HISTOIRE D'UN COUP DE REVOLVER

Le résultat de l'enquête. — Bourgois s'est blessé lui-même.

M. Rougeron, commissaire de police du 1er arrondissement, a contiué, mardi matin, son enquête sur la scène au revolver qui se déroula dans la soirée de dimanche, au Pont de Neuville.

Lucien Bourgois, Gaston Dhoore, Samuel Phalempin et Louis Delespaut, les quatre jeunes gens qui avaient déclaré être victimes d'une agression, ont fait une nouvelle déposition identique à celle de la veille.

M. Rougeron, croyant, avec juste raison, que les quatre amis avaient fait des déclarations mensongères, se rendit chez l'un d'eux, Delespaut, rue de la Croix-Rouge, et le questionna habilement.

Ce jeune homme finit par avouer que jamais lui et ses amis n'avaient été attaqués. Ils retournaient de Neuville, lorsqu'ils rencontrèrent, près de la rue Marengo, les trois frères, Edouard, Louis et Jules G..., et non C... et Victor P... Sans aucun motif, Bourgois se précipita sur le groupe et brandit un revolver, dont il était porteur. Les frères G... et P... ne répondirent pas à ces provocations. C'est en voulant remettre l'arme en poche que Bourgois se blessa lui-même en actionnant involontairement la gâchette.

Bourgois demanda à ses camarades de déclarer qu'ils avaient été assaillis.

C'est uniquement pour faire panser le blessé que les quatre amis s'étaient rendus plus de deux heures après la scène, au poste de police, en ayant soin de porter le revolver chez Delespaut

Ce revolver fut remis au magistrat enquêteur par Delespaut.

Muni de ces renseignements, M Rougeron se rendit à l'hôpital où il questionna à nouveau Bourgois. Celui-ci maintint d'abord ses déclarations de la veille, mais le commissaire lui fit part de la déposition de son ami Delespaut et alors le blessé lui dit : « Puisque mes amis ont parlé, je n'ai plus rien à vous cacher; c'est moi qui me suis blessé. Je ne voulais pas vous dire la vérité. »

M. Rougeron a sévèrement admonesté le jeune homme qui a mis inutilement la justice en mouvement et qui a fait peser des soupçons sur un des frères G... Ajoutons du reste que les frères G... sont très bien notés et honorablement connus. Il